

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES 2021 DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 6 octobre 2020, le conseil a adopté, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville qui auront lieu au cours de l'année 2021.

Ainsi, les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu à Rivière-Rouge :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 6 janvier 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 2 février 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 9 mars 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 6 avril 2021	immédiatement après la fin de	Salle Sainte-Véronique
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Mardi 4 mai 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 1 ^{er} juin 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 6 juillet 2021	immédiatement après la fin de	Salle Sainte-Véronique
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Mardi 3 août 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 7 septembre 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 5 octobre 2021	immédiatement après la fin de	Salle Sainte-Véronique
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	1841, boulevard Fernand-Lafontaine
Mardi 2 novembre 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud
Mardi 7 décembre 2021	immédiatement après la fin de	Salle du conseil
	la séance ordinaire du conseil	située au
	d'agglomération fixée à 19 h	25, rue L'Annonciation Sud

Lorsqu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la séance ordinaire du conseil de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

De décréter qu'en période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant l'évolution de la situation et des directives ministérielles, l'heure et le lieu des séances peuvent être modifiés suivant la publication d'un avis public à cet effet et que lesdites séances peuvent avoir lieu à huis clos et que les délibérations peuvent être réalisées à distance par tout moyen de communication.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 20° JOUR D'OCTOBRE 2020